

Fédération luthérienne mondiale

Département de théologie, mission et justice
Bureau de renforcement des capacités et de développement
du leadership C.P. 2100
CH-1211 Genève 2
Suisse
scholarships@lutheranworld.org



Bourses d'études de la FLM pour la théologie et la diaconie/le développement

Informations générales

Grâce à son programme de bourses d'études, la FLM travaille aux côtés de ses Églises membres pour développer leurs capacités à servir efficacement dans leurs contextes respectifs. Le programme de bourses d'études aide les Églises à se doter de personnel qualifié pour l'accompagnement spirituel et le travail diaconal. Le principal critère d'approbation d'une demande doit être le besoin correspondant de l'Église de renforcer ses capacités humaines et institutionnelles dans les domaines de la théologie ou de la diaconie/du développement.

À compter du 1^{er} juillet 2020, la procédure de demande de bourse d'études de la FLM a été révisée. Elle ne pourra être effectuée qu'en passant par un système de candidature en ligne appelé « Zengine ». Les renseignements permettant d'accéder à la plate-forme figurent dans la lettre annuelle d'information aux Églises membres. Le lien Zengine permettant de télécharger les dossiers de demande sera directement envoyé par e-mail à chaque candidat-e après que l'église aura rempli le formulaire d'approbation.

Pour rendre votre expérience du nouveau système aussi naturelle que possible, nous avons préparé un « Guide étape par étape » pour vous aider à remplir chaque étape du processus de candidature. Veuillez lire attentivement les instructions et vous y référer lorsque vous utilisez le système pour la première fois.

Critères d'admissibilité

- **Appartenance à une Église membre** : seules les demandes émanant de membres actifs des Églises membres de la FLM seront prises en compte. Toutes les demandes doivent être approuvées et soumises par l'Église. Aucune demande présentée par des particuliers ne sera prise en considération.
- **Nationalité** : seules des personnes venant de pays en développement peuvent solliciter une bourse d'études dans les domaines de la diaconie ou du développement. Les bourses d'études en théologie sont, en principe, ouvertes aux candidatures de toutes régions et de tous pays.
- **Limite d'âge** : les limites d'âge suivantes sont appliquées en fonction du diplôme poursuivi et à quelques exceptions près, en particulier pour les femmes* :

Diplôme	Âge limite au moment de la demande*
Licence	35
Master	40
Doctorat	45
Post-doctorat/recherche	50

**Considérations particulières :*

- *Les personnes travaillant pour une Église au moment du dépôt de candidature peuvent, sur demande spéciale, dépasser ces limites d'âge.*
- *Une attention relativement plus importante sera accordée aux femmes qui dépassent les limites d'âge en raison de facteurs sociaux et culturels qui les poussent à poursuivre leurs études plus tard.*

Aperçu de la procédure de demande et d'approbation

- **Juillet | Lancement de la phase d'envoi des candidatures.** Les informations relatives à la nouvelle phase d'envoi des candidatures, y compris les instructions concernant le système révisé de candidature en ligne, sont envoyées à toutes les Églises membres de la FLM et partagées sur les réseaux et canaux de la FLM.
- **Juillet-septembre | Processus de présélection dans les Églises.** Chaque Église ou comité national doit procéder à une présélection des candidatures de particuliers par le biais de son comité ou conseil interne de développement des capacités humaines et institutionnelles (DCHI). Au terme de ce processus, chaque Église sélectionne un maximum de 5 candidats ou candidates dont les demandes sont approuvées et transmises au Bureau de la Communion de la FLM par le biais du système de candidature en ligne « Zengine ».
- **1^{er} octobre | Date limite de dépôt des candidatures.** Il est possible d'envoyer *jusqu'à 5 demandes par Église*. Toutes les pièces justificatives doivent être téléchargées et jointes à la demande.
- **Octobre-novembre | Processus de sélection à Genève.** La FLM examine et présélectionne les demandes.
- **Décembre | Approbation.** Les candidats et candidates sont présentés au Comité des bourses d'études de la FLM pour approbation. Ce Comité est composé de membres du personnel de la FLM provenant de différents départements et de membres du personnel d'institutions rattachées qui apportent leur soutien au programme de bourses d'études. Le Comité rend sa décision finale sur l'approbation des candidatures.
- **Janvier (de l'année suivante) | Envoi des informations.** La FLM informe les Églises et les comités nationaux des décisions prises par le Comité des bourses d'études. Chaque Église est chargée d'informer individuellement ses candidates et candidats du résultat de leur demande.
- **Janvier-décembre (de l'année suivante) | Mise en œuvre du programme de bourses d'études.** La mise en œuvre des bourses d'études approuvées doit commencer dans un délai d'un an. Pour les bénéficiaires déjà en formation, la bourse sera activée au semestre suivant. Aucune aide financière ne peut être versée à titre rétroactif pour des années ou semestres universitaires antérieurs. Il incombe à chaque Église ou comité national de mettre en place des systèmes efficaces de compte rendu, de communication et de suivi avec les bénéficiaires et avec la FLM à Genève.

Procédure de présentation des demandes

- **Approbation de l'Église** : le formulaire d'approbation de l'Église est rempli en premier lieu par le siège de l'Église approuvant une candidature. L'Église doit prouver qu'une candidature donnée répond à un besoin spécifique et crucial en personnel pour son ministère et la société en général.
- La **demande de bourse** individuelle ou de groupe de la FLM est remplie par les candidats et candidates qui ont obtenu l'aval de l'Église (l'Église peut également remplir le formulaire en leur nom).
Le ou la candidate doit prouver son engagement, sa capacité et sa motivation à suivre la formation et à soutenir l'Église par la suite. Toutes les pièces justificatives doivent être téléchargées et jointes à la demande. Les demandes sans pièces jointes seront considérées comme incomplètes.
- Les formulaires d'approbation de l'Église et de demande de bourse doivent être remplis par le biais du système de candidature en ligne. Les formulaires peuvent être remplis en français, en anglais, en espagnol ou en allemand.
- Auparavant, il est conseillé de lire attentivement le Guide étape par étape expliquant comment remplir la procédure.

Catégories de bourses d'études

- **Programme pour personne seule (bourse individuelle)** : la bourse d'études couvre uniquement les études ou la formation du ou de la bénéficiaire. La FLM prend en charge les frais de scolarité et autres frais liés aux études (tels que les frais d'examen et de bibliothèque) et verse une allocation fixe pour les livres et les soins médicaux, ainsi qu'une allocation de subsistance adéquate.
- **Programme pour personne seule avec politique familiale** : les mêmes conditions s'appliquent que pour une personne seule. Si le ou la bénéficiaire a des enfants et requiert une aide supplémentaire, une allocation supplémentaire peut être étudiée sur demande pour chaque enfant de moins de 12 ans.
- **Programme de groupe (bourse de groupe)** : un groupe composé de 2 à 10 personnes suit la même filière et le même niveau de formation, dans un domaine d'engagement similaire ou commun, et pour un coût relativement inférieur. (Par exemple, un groupe de cinq bénéficiaires d'une même Église suit une licence en sciences infirmières afin de travailler par la suite à l'hôpital de l'Église.) Une bourse d'études de groupe est considérée comme une seule bourse d'études.

Durée de la bourse d'études

- **Bourses ordinaires pour des programmes d'études d'au moins un an** : les bénéficiaires sont autorisés à bénéficier d'une aide pendant au moins un an afin d'entamer ou de poursuivre leur programme d'études. Pour les personnes qui ont déjà commencé leur programme d'études, cela signifie que celui-ci doit durer au moins un an et demi au moment de la demande, et donc un an au moment de l'approbation.
- **Bourses de courte durée pour une formation d'un an maximum** : les bénéficiaires peuvent suivre une formation de courte durée d'une durée maximum d'un an. Il peut s'agir de stages de formation, d'ateliers, de programmes d'échange ou de projets de recherche qui répondent aux besoins de l'Église qui a effectué la demande. Les formulaires de candidature et les critères de sélection sont les mêmes que pour les bourses ordinaires.

Critères de sélection

- **Besoins de l'Église** : le domaine de formation et le diplôme proposés doivent correspondre aux besoins de l'Église en matière de développement des capacités humaines et institutionnelles. L'Église doit prouver qu'une candidature donnée répond à un besoin spécifique et crucial en personnel pour son ministère général en son sein et dans la société.
- **Position actuelle et future des bénéficiaires** : chaque bénéficiaire doit avoir été au service de l'Église ou de la communauté concernée en tant qu'employé-e ou bénévole. L'Église doit clairement s'engager à faire travailler les bénéficiaires en tant qu'employé-e ou bénévole dans un domaine lié à la formation prévue à la fin de leurs études ou de leur formation.
- **Qualité de la candidature** : les bénéficiaires doivent prouver leur engagement, leur capacité et leur motivation à suivre la formation et à soutenir l'Église par la suite (bonnes qualifications scolaires et professionnelles, recommandations et certificats, caractère convaincant).
- **Lieu d'étude** : la FLM encourage les bénéficiaires à faire leurs études dans leur pays ou région d'origine. Tout projet d'études ou de formation à l'étranger doit être motivé dans la candidature.
- **Quota hommes-femmes et jeunes** : au moins 40 % des candidatures retenues doivent concerner des femmes, et au moins 20 % doivent concerner des personnes âgées de moins de 30 ans. Ces quotas s'appliquent non seulement à l'ensemble des candidatures, mais aussi dans chaque église et région.
- **Équilibre régional** : la FLM veut s'assurer qu'elle soutient des bénéficiaires de divers régions, pays et Églises.

Questions-réponses

Questions posées par des Églises membres ou des comités nationaux :

Q – Quelle est l'importance de chaque phase de la procédure de candidature ?

R – Elles sont toutes très importantes. Assurez-vous que tous les formulaires en ligne sont correctement remplis, et, au besoin, aidez les candidats et candidates à remplir la partie du formulaire qui leur incombe. Avant de remplir le formulaire de candidature, lisez attentivement le Guide étape par étape expliquant comment remplir la procédure. En particulier, vérifiez que les coûts annuels prévus du programme d'études/de formation sont bien indiqués ou aidez les candidates et candidats à les indiquer, et assurez-vous que toutes les pièces justificatives nécessaires sont téléchargées et jointes à la demande. Assurez-vous enfin que les candidatures comprennent des copies vérifiées des diplômes et certificats et que les limites d'âge sont respectées.

Q – Faut-il postuler en anglais ?

R – Non. L'anglais est préféré, mais les candidatures peuvent également être envoyées en français, en allemand ou en espagnol.

Q – Que peut-on faire pour augmenter nos chances d'acceptation ?

R – Demandez à votre comité DCHI ou à l'organisme de décision compétent d'examiner toutes les demandes. Assurez-vous que les candidatures que vous décidez d'approuver expliquent de manière convaincante comment les études ou la formation suivies répondront aux besoins de votre Église.

Q – Comment peut-on accéder au programme en ligne ?

R – Vous pouvez accéder à la page de connexion de « Zengine » en cliquant sur le lien fourni dans la lettre annuelle d'information et, partant de là, commencer à remplir le formulaire d'approbation de l'Église. Le lien du dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat-e par e-mail après que l'église aura rempli le formulaire d'approbation.

Q – Quel est notre rôle pendant la durée de la bourse d'études ?

A – Avant la mise en œuvre des bourses d'études, un contrat communément appelé « Terms of Award » (Conditions d'attribution) est signé entre la FLM, l'individu ou groupe concerné et l'Église. Dans ce contrat, l'Église s'engage à accompagner activement les bénéficiaires tout au long de leurs études ou de leur formation. Il vous appartient donc d'assurer une communication et un suivi efficaces avec vos bénéficiaires et avec la FLM à Genève. Dans les Conditions d'attribution, vous vous engagez également à rendre compte de l'engagement des bénéficiaires dans l'Église et dans la société deux ans après la fin de leurs études.

Questions posées par des candidats et candidates :

Q – Dois-je présenter ma demande directement à la FLM ?

R – Non. Toute demande doit être approuvée et soumise par une Église membre de la FLM. C'est votre Église qui choisit les candidats ou candidates en fonction des plans de ses ressources humaines. Veuillez contacter votre Église si vous êtes intéressé-e par une demande de bourse.

Q – Je veux remplir le formulaire de candidature, mais je trouve ça très compliqué. Où puis-je obtenir de l'aide ?

R – Avant de commencer à remplir le formulaire, veuillez lire attentivement le Guide étape par étape expliquant comment remplir la procédure. Vous pouvez vous adresser à votre Église, qui est censée vous aider à remplir le formulaire. Vous pouvez aussi contacter directement le Bureau des bourses d'études de la FLM si vous avez des questions ou des problèmes.

Q – Dois-je contacter la FLM si je n'ai pas de nouvelles après que mon Église a fait une demande de financement de formation pour moi ?

R – Non. Si vous voulez connaître les résultats de votre candidature, veuillez vous adresser à votre Église. Les informations concernant l'approbation ou non des demandes sont envoyées à toutes les Églises en janvier de l'année suivante.

Q – Si ma demande de bourse est approuvée, dois-je rester en contact avec la FLM pendant mes études ou ma formation ?

R – Oui. Nous restons en contact avec vous pendant toute la durée de la bourse, et nous vous accompagnons tout au long de vos études. Vous êtes censé-e présenter régulièrement des bulletins de notes et des comptes rendus. Deux ans après la fin du programme, votre Église et vous devrez rendre compte de la contribution positive de votre travail à la vie de l'Église ou au bien-être de la communauté.